|  |
| --- |
| COURS 1 CCP1 : DÉBUTER SON INTERVENTION |

**I) Adopter des attitudes et des comportements adaptés**

→ L'ADVF se montre courtoise et respectueuse : Quelle que soit l'attitude de la Personne Aidée (PA).

→ L'ADVF choisit son vocabulaire : Quel que soit le vocabulaire utilisé par la PA, qui peut utiliser par exemple le tutoiement (c'est souvent le cas d'une personne âgée face à une ADVF beaucoup plus jeune, sans qu'il ne s'agisse dans ce cas d'un manque de respect).

→ L'ADVF soigne sa tenue : Il y a des tenues professionnelles dans les établissements médico-sociaux mais ce n'est pas toujours le cas à domicile. Certains services à domicile fournissent des blouses, des tabliers, des chaussures, des sacs ou en encore des badges. Un minimum requis s'impose en effet : une tenue adaptée signifie qu'elle est en rapport avec le travail à réaliser, plus ou moins salissant.

La tenue se compose tout d'abord des vêtements qui doivent être :

Protéger les jeunes enfants et les personnes fragiles des microbes. Assurer une hygiène rigoureuse pour certaines tâches. Donner une bonne image de soi.

Propres :

Permettre les mouvements : pouvoir se baisser, s'étirer, se tourner, etc. S'adapter aux différentes situations de travail : ni trop amples, ni trop cintrés (évitez jupes et robes). Choisir des matières naturelles, comme le coton, qui sont plus hygiéniques (et limitent la transpiration).

Confortables:

Résistants et faciles d'entretien. Les poches sont un plus non négligeable Des vêtements laissant les avant-bras nus pour la manipulation d'eau, de détergents, de salissures et facilitant le port de gants.

Pratiques :

La tenue se compose ensuite des chaussures qui doivent respecter l'hygiène et l'ergonomie du pied. En plus de critères précédemment énoncés, les chaussures doivent être :

Maintenir et protéger le pied, c'est-à-dire qu'elle doit retenir fermement le talon et recouvrir les orteils (les chaussures à bouts pointus sont vivement déconseillées).

Fermées :

Éviter la fatigue et les blessures. La chaussure doit être munie d'un talon bas (3 à 5 cm) et large. Il faut donc éviter les talons hauts qui font du bruit, abîment les revêtements de sols et accentuent le risque d'entorse.

Basses :

Avoir une bonne adhésion au sol même glissant. Les semelles antidérapantes peuvent éviter blessures et chutes, néanmoins le risque zéro n'existant pas, il est toujours recommandé de regarder où l'on met les pieds.

Antidérapantes :

**II) Les mains**

Elles doivent être propres et avoir les ongles courts. Il est conseillé de retirer ses bijoux de main (bagues, bracelets, montres) afin de ne pas les abîmer au contact des produits ainsi que pour le confort des PA lors des manipulations, s'il y en a.

**III) La coiffure**

Les cheveux longs sont attachés pour ne pas gêner la vision et les mouvements, et pour ne pas transpirer. Pendant le travail, il faut éviter de les toucher et de les arranger, par mesure d'hygiène. Les grandes boucles d'oreilles sont retirées afin d'éviter les risques d'arrachement. Les indications ci-dessus concernent surtout l'hygiène, le confort et la sécurité.

L'ADVF doit également appliquer les éléments du règlement intérieur de la structure, auquel elle a adhéré à la signature du contrat de travail. Des indications peuvent figurer concernant la tenue professionnelle (tenue, piercings, tatouages, signes religieux, etc.).